

Délibération au Conseil Municipal du lundi 12 décembre 2022

Attribution de subventions à des associations de protection animale pour 2022.

Numéro V-2022-1361

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Ethique et Respect Animal (ERA) pour 2022

Ethique et Respect Animal (ERA), sise 1 rue des Zouaves à Strasbourg, est une association à but non lucratif dont l'objectif est la prise en charge des chats abandonnés afin de les soigner et de les placer en adoption. L'association, créée en 2014, a intégré fin 2018 un ancien local commercial du quartier de la Krutenau dans lequel elle a aménagé un refuge. L'association ERA assure la prise en charge de chats en sortie de fourrière animale et apporte un appui à la SPA de Strasbourg en cas de surnombre de chats ou de difficultés d'accueil du refuge.

L'association ERA est par ailleurs engagée dans le dispositif chats libres mis en place par la collectivité depuis le mois d'avril 2022.

Il est proposé au Conseil municipal l'attribution d'une subvention générale de fonctionnement de 26 000 € pour l'année 2022 à l'association ERA.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cat'mondoux pour 2022

Cat'mondoux, sise 1 rue Philippe Jacques de Louthembourg à Strasbourg, est une association strasbourgeoise à but non lucratif dont l'objectif est la prise en charge des chats abandonnés afin de les soigner et de les placer en adoption.

L'association œuvre depuis 2008 en faveur de la protection animale et cherche à offrir une protection au chat errant afin de lui obtenir le statut de chat libre et ainsi de limiter la prolifération féline.

L'association Cat'mondoux est par ailleurs engagée dans le dispositif chats libres mis en place par la collectivité depuis le mois d'avril 2022.

Il est proposé au Conseil l'attribution d'une subvention générale de fonctionnement de 10 000 € pour l'année 2022 à l'association Cat'mondoux.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Chats'Franchis pour 2022

Chats'Franchis, sise 1 rue du Séminaire à Ostwald, est une association à but non lucratif dont l'objectif est la prise en charge des chats abandonnés afin de les soigner et de les placer en adoption.

L'association œuvre en faveur de la protection animale et cherche à mettre en place une gestion durable des chats errants à l'instar des deux associations précédentes (capture, identification, stérilisation). Elle vise également à une amélioration de l'intégration des animaux (sensibilisation de la population, lutte contre les préjugés).

L'association Chats'Franchis est par ailleurs engagée dans le dispositif chats libres mis en place par la collectivité depuis le mois d'avril 2022.

Il est proposé au Conseil l'attribution d'une subvention générale de fonctionnement de 4 890 € pour l'année 2022 à l'association Chats'Franchis.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

- le versement d'une subvention de 26 000 € à l'association ERA,
- le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Cat'mondoux,
- le versement d'une subvention de 4 890 € à l'association Chats'Franchis,

décide

la proposition ci-dessus représente une somme de 40 890 € à imputer sur le budget 2022 sur les crédits ouverts sous la fonction 510, nature 6574 CRB SE00A, dont le disponible avant le présent Conseil est de 60 000 €,

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté le 12 décembre 2022
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 15 décembre 2022**

(Accusé de réception N°067-216704825-20221212-151419-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 15 décembre 2022**

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Dénomination de l'organisme	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant Octroyé pour année N	Montant alloué pour l'année N-1
ERA	Subvention de fonctionnement	26 000 €	26 000 €	6 000 €
CAT'MONDOUX	Subvention de fonctionnement	10 000 €	10 000 €	0
CHATS'FRANCHIS	Subvention de fonctionnement	4890 €	4 890 €	0